

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mil vingt-six le vingt sept avril, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13/04/2026

PRESENTS : M. GEORGES Laurent, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, Mme HERAULT Laure, M. DESCARSIN Patrick, Mme BARBOT Marina, M. HOSTEING Etienne, Mme GUERBE Nathalie, M. RUMEAU Vincent, Mme BONNAUD Muriel, Mme LIMOUZIN Agnès, M. DUPERRAY David, M. GILLARDEAU Romain, Mme MOUCHON BERTACCHI Mélanie, M. GEORGEON Daniel, M. BOUCHE Victor, Mme BRETAGNE Janine, M. MICHAUX Francis
Excusés : Mme NOEL Clarisse
Procurations : Mme NOEL Clarisse a donné procuration à Mme BONNAUD Muriel
Secrétaire de séance : Mme BARBOT Marina

► **Le compte-rendu des réunions des 30/03/2026 transmis par voie électronique est validé à l'unanimité.**

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 Délégation du conseil municipal au maire complément

Le 30/03/2026 le Conseil municipal donnait délégations à M. le Maire dans différents domaines sur le fondement de l'article L.2122-22 du CGCT.

Par courrier du 03/04/2026 les services de la Préfecture demandent à l'assemblée délibérante de préciser le cadre de certaines délégations.

Le Conseil municipal décide ce qui suit :

- **De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux**
- User du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le conseil communautaire de l'agglomération de Grand Cognac (zonages concernés AU-UB-UBs-UXv-UX-UE- 1AU-1AUe- 1AUXv) à **hauteur de 20 000€**
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions comme suit : **le montant par demande d'attribution de subvention ne pourra dépasser 120 000€ et concernera tous organismes (Etat, Région, Département, Europe, Agglomération). Les demandes porteront sur l'aménagement du territoire, le patrimoine bâti, le tourisme, la culture et sur des opérations de fonctionnement ou d'investissement**
- Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux (ex : DP déclaration préalable pour changement huisserie, porte, pose d'enseigne ...) **pour des travaux n'excédant pas 40 000€**

1.2 Désignation référent déontologie centre de gestion de la fonction publique territoriale CDG16

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu la délibération n°2023-37 du 30 octobre 2023 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente relative à la mutualisation du référent déontologue de l'élu local avec les collectivités et établissements publics de la Charente affiliés qui le souhaitent ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local

► **Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel et Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public, référents déontologues du Centre de Gestion 16 sont nommés référents de la commune de Segonzac.**

1.3 Désignation correspondant défense

Créée en 2001 par le secrétaire d'Etat de la Défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Il a un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

► **Le Conseil municipal à la majorité par 14 voix pour désigne M. HOSTEING Etienne.**

2. FINANCES

2.1 Présentation et vote CFU 2025 budget principal et annexes

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de M. HOSTEING Etienne, par 16 voix pour et 2 abstentions de M. MICHAUX Francis et Mme BRETAGNE Janine, vote le CFU 2025 du budget principal comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 497 920.14€	3 434 558.52€	5 932 478.66€
	Recettes réalisées	1 263 030.76€	2 504 689.05€	3 767 719.81€
	Restes à réaliser	496 201.77€	0€	496 201.77€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 497 920.14€	3 274 558.52	5 772 478.66€
	Dépenses réalisées	1 234 793.20€	2 119 195.84€	3 353 989.04€
	Restes à réaliser	1 096 305.00€	0 €	1 096 305.00€
Différence entre les titres et les	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	28 237.56€	385 493.21€	413 730.77€

mandats				
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	24 526.17€	1 050 191.32€	1 074 717.49€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	52 763.73€	1 435 684.53€	1 488 448.26€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 600 103.33€	0 €	- 600 103.33€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 547 339.50€	1 435 684.53€	888 345.04€

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de M. HOSTEING Etienne, à l'unanimité, vote le CFU 2025 du Budget annexe du lotissement Nouveau Quartier comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 490 680.69€	952 869.14€	2 443 549.83€
	Recettes réalisées	0.00€	199 907.79€	199 907.79€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 490 680.69€	720 125.00€	2 210 805.69€
	Dépenses réalisées	68 503.62€	68 503.62€	137 007.24€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 68 503.62€	131 404.17€	62 900.55€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 1 414 180.69€	856 752.47€	- 557 428.22€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 1 482 684.31€	988 156.64€	- 494 527.62€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€

Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 1 482 684.31€	988 156.64€	- 494 527.62€
-----------------	------------------	-----------------	-------------	---------------

LOTISSEMENT LES GRANDES VERSENNES

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de M. HOSTEING Etienne, à l'unanimité, vote le CFU 2025 du Budget annexe du lotissement les Grandes Versennes comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	13 516.61€	10 000.00€	23 516.61€
	Recettes réalisées	0.00€	0.00€	0.00€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	13 516.61€	10 000.00€	23 516.61€
	Dépenses réalisées	0.00€	0.00€	0.00€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 3 516.61€	0.00€	- 3 516.61€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 3 516.61€	0.00€	0.00€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 3 516.61€	0.00€	- 3561.61€

LOTISSEMENT EXTENSION LA TOUR (budget soldé)

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de M. HOSTEING Etienne, à l'unanimité, vote le CFU 2025 du Budget annexe du lotissement Extension La Tour comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	108 558.81€	108 558.86€	217 117.67€
	Recettes réalisées	108 558.81€	108 558.86€	217 117.67€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	108 558.81€	108 558.86€	217 117.67€
	Dépenses réalisées	0.00€	108 558.86€	108 558.86€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	108 558.81€	0.00€	108 558.81€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 108 558.81€	0.00€	- 108 558.81€.
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0.00€	0.00€	0.00€

► **PRECISE que le budget est clôturé au 31/12/2025.**

2.2 Avenant n°4 lot 1 marché travaux lotissement communal

Les travaux portant sur la réalisation du pluvial, initialement programmés en phase 1, ont dû être réalisés en phase 2, pour des raisons de faible profondeur et de risques de détérioration, à savoir :

4	RÉSEAU EP		Quantité	PU	Prix Total
4.1	Tranchées				
4.1.1	Terrassement en tranchée	ML	298.00	25.00	7 450.00
4.2	Canalisations				
4.2.1	Fourniture et pose de canalisation PVC SN8 Ø160	ML	16.00	30.00	480.00
4.2.2	Fourniture et pose de canalisation PVC SN8 Ø315	ML	15.00	50.00	750.00
4.2.3	Fourniture et pose de canalisation FONTE Ø150 ou électro-soudé ou CR16	ML	153.00	35.00	9 380.00
4.2.4	Fourniture et pose de canalisation FONTE 2Ø150 ou électro-soudé ou CR16	ML	9.00	70.00	630.00
4.2.5	Bétonnage de canalisation	ML	100.00	25.00	750.00
4.3	Regards et accessoires				
4.3.1	Fourniture et pose de grille avaloir profil T	U	2.00	500.00	1 000.00
4.3.2	Fourniture et pose de grille 40x40	U	2.00	380.00	760.00
4.3.3	Fourniture et pose de regard de visite Ø800	U	4.00	780.00	3 120.00
4.3.4	Maçonnerie pour tête de canalisation	U	14.00	100.00	3 500.00
4.3.7	Fourniture et pose de tête de buse	U	2.00	150.00	300.00

► Cette modification actée dans l'avenant n° 4 au lot 1 est validée à l'unanimité.

3. PATRIMOINE

3.1 Vente immeuble 8 rue Millardet

Considérant l'avis de la commission Bâtiments réunie le 29/01/2026 de mettre en vente le bâtiment cadastré AB83 en mandatant 2 professionnels de l'immobilier avec un prix de vente plancher de 90 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions de M. MICHAUX Francis et Mme BRETAGNE Janine

► **DECIDE** la vente du bien cadastré AB83 situé au 8 rue Millardet dans les conditions proposées par la commission, et précise que le produit de la vente contribuera à la rénovation énergétique des immeubles locatifs propriétés de la commune.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 Rétrocession voies et espaces verts résidence intergénérationnelle (bailleur social LOGELIA)

► **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, accepte** du bailleur social LOGELIA, la rétrocession des voies d'accès (liaisons douces), des espaces de stationnement, de l'éclairage public, des espaces verts, de la signalisation et du bassin de rétention d'eaux pluviales de la résidence intergénérationnelle située rue des Grandes Versennes.

✓ Comme l'an passé, les services de LOGELIA ont sollicité la commune pour prendre en charge l'entretien des espaces verts et liaisons douces du 01/01/2026 à la date de la rétrocession contre rémunération.

► **La prestation chiffrée à 2 948€ est contractualisée par une convention entre la commune et le bailleur social.**

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Validation RSU 2024 rapport social unique

Après validation du Comité Social Territorial (CST) le 10/02/2026, le Rapport Social Unique transmis le 03/03/2026 a fait l'objet d'une communication et présentation au Conseil municipal qui acte avoir pris connaissance du RSU 2024.

Ce document sera publié sur le site de la collectivité conformément à la réglementation en vigueur.

5.2 Création un poste adjoint technique principal 1^{er} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

► **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique territorial principal 1^{er} classe au 01/05/2026 et par voie de conséquence de fermer un poste d'adjoint technique territorial principal 2^e classe.

5 QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : 26/05 – 20h30

Manifestations :

Salon du livre et des arts : franc succès avec plus de 200 visiteurs et 80 exposants

Salon des aidants : très bons retours et bonne fréquentation

Micro-folie (musée numérique Grand Cognac) : dispositif présent salle du conseil municipal en mairie tout le mois d'avril, ouvert à tous, nombreuses expositions, projections, ateliers culturels

Site remarquable du goût : AG 29/04/2026 – 18h

Commémoration du 08 mai : 2 expositions proposées sur les thèmes de la guerre et de l'abolition de l'esclavage (date anniversaire 09/05) et vente de bleuets

Ape Collège : vente plants fleurs 16 et 17/05/2026 – 8h30 – 13h30 parvis mairie

Sté Chasse : balade du printemps suivie d'un repas salles municipales 30/05/2026

Base 709 : meeting aérien 30 et 31/05/2026

Prochaines commissions communales :

04/05/2026 – 10H CCAS

07/05/2026 : 14H commission embellissement, 16H commission cimetière et 18H30 commission vie économique locale

11/05/2026 : 14H30 commission rue Ravaz et 18H30 commission communication

12/05/2026 – 19H30 commission enfance-jeunesse-famille

12/05/2026 – 14H réunion SILFA salles municipales (commune représentée par M. D. GEORGEON)

01/06/2026 19H30 commission vie sportive

Courant juin : commission sécurité routière

Représentation commune à l'agglomération de Grand Cognac :

M. Le Maire, vice-président en charge de l'économie circulaire, collecte de déchets, recyclage et prévention

Mme Laure HERAULT : enfance-jeunesse

Mme Léa LAURICHESSE membre commission schéma cohérence SCOT et membre conseil d'administration d'ACCOLADE

M. Etienne HOSTEING : économie-viticulture

M. Vincent RUMEAU : tourisme

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.